

L'inférence dans les romans judiciaires d'Émile Gaboriau

L'art de trouver

Daniela Ventura 

Université de Las Palmas de Gran Canaria,
Las Palmas, Espagne

Correspondence

Daniela Ventura, Université de Las Palmas
de Gran Canaria, Las Palmas, Espagne.

Email: daniela.ventura@ulpgc.es

FINANCEMENT

Financement en libre accès activé et
organisé par ProjektDEAL

Résumé

L'injection de l'heuristique dans le romanesque est loin d'être un recours littéraire nouveau. Un certain nombre de romanciers (tels Voltaire, Balzac, Bernanos, Robbe-Grillet ou Butor) ne se sont pas privés d'y toucher. Ceci dit, ce sont notamment les écrivains attirés du genre policier qui s'y sont spécialisés. En effet, l'expression la plus pure de l'heuristique se trouve dans le genre policier et, notamment, dans sa forme matricielle. Cette étude pluridisciplinaire se centre sur la trajectoire logico-argumentative du texte littéraire. Nous nous proposons d'analyser les inférences amenant, dans le texte, à la découverte. Nous nous intéresserons, en définitive, à l'art de *trouver* et partant, de connaître. Pour illustrer le processus heuristique, nous examinerons l'œuvre romanesque policière d'un écrivain du XIX^e siècle, Émile Gaboriau, en nous focalisant sur le *modus operandi* et *cogitandi* de l'un de ses héros : M. Lecoq.

MOTS-CLÉS

enthymème, genre policier, heuristique, inférence, raisonnement naturel, roman judiciaire

This is an open access article under the terms of the [Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivs](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/) License, which permits use and distribution in any medium, provided the original work is properly cited, the use is non-commercial and no modifications or adaptations are made.

© 2022 The Author. *Orbis Litterarum* published by John Wiley & Sons Ltd.

1 | PROBLÉMATIQUE ET APPROCHE

Si le fondement de toute enquête policière (et judiciaire) dans la fiction est l'investigation amenant à la découverte de la vérité, il n'est pas suffisant de dire que les inductions et/ou les déductions des enquêteurs (professionnels ou amateurs) sont « surprenantes » (Bonniot, 1985, 188); encore faut-il expliquer pourquoi elles le sont, comment elles se construisent cognitivement et, surtout, comment elles sont énoncées, autrement dit, par quels arguments (ou contre-arguments) le détective accède à étayer sa thèse auprès de ses interlocuteurs, et par ricochet, du lecteur. U. Eco et Th. Sebeok (1988) se sont interrogés autour de la même problématique à partir de l'œuvre policière d'A. C. Doyle¹. Pour eux, le processus mental de Sherlock Holmes est abductif. Nous ne reviendrons pas ici sur les résultats de cette étude que nous avons analysés et discutés ailleurs (Ventura & Vega y Vega, 2015; Ventura, 2019).

Dans cette étude, nous cherchons, en premier lieu, à dégager et à éclairer le *modus operandi* et *cogitandi* de l'enquêteur l'amenant à la découverte dans deux romans judiciaires de Gaboriau ; en deuxième lieu, à analyser le discours à visée perlocutoire par lequel il l'exprime ; et, enfin, à en sonder la démarche logico-discursive naturelle afin d'accéder à la construction du sens implicite qui vient se greffer sur les contenus explicites dans la fiction policière. À cet égard, nous partons du principe que dans toute œuvre, les éléments implicites jouent un rôle essentiel et « se lisent nécessairement à deux niveaux [...] dans la représentation des paroles des personnages (que ce soit au théâtre ou dans la narration), mais aussi dans la communication qui s'établit entre l'œuvre et son destinataire » (Mainguenu, 1990, 77-78). D'ailleurs, « un récit ne saurait fournir insuffisamment d'informations : il fournit par définition ce qui est nécessaire à son économie propre. Si une information n'est pas fournie, c'est parce que le récit est fait de telle façon qu'elle ne doit pas l'être » (Mainguenu, 1986, 16) ; ce qui est en particulier le cas dans la forme matricielle du genre policier, forme que nous définirons comme le récit d'une énigme criminelle, des moyens techniques et des opérations inférentielles auxquels recourt l'enquêteur pour l'élucider.

Ressortissant aux sciences du langage au sens large, cette étude, qui se veut novatrice, se centre sur la trajectoire logico-argumentative du texte littéraire.² Ceci dit, la réflexion que nous amorçons ici s'inscrit à la rencontre de diverses disciplines, dont la narratologie et la critique littéraire, les sciences cognitives et humaines, la sémiologie, la sémantique et, notamment, la rhétorique, dont est issue la pragmatique. Notre application pratique au sein du discours de fiction « policière » chez Gaboriau se fera en partant d'une approche aristotélicienne³ renouvelée de l'inférence, et d'une conception pragmatico-linguistique de l'enthymème.

2 | DE L'INFÉRENCE DANS LA FICTION POLICIÈRE AU XIX^E SIÈCLE⁴

Si l'essor du roman policier au XIX^e siècle se doit, en partie, à la nouveauté du sujet, à savoir les affaires criminelles, son succès, encore de nos jours, s'explique notamment par sa nature logique intrinsèque : c'est dans l'énigme et dans l'effort de parvenir à la déchiffrer que gît l'essence du genre (et, *in fine*, son but premier). Gaboriau en témoigne, lorsqu'il définit le roman judiciaire à l'origine de son succès : « Je m'étonne d'être tant applaudi. La technique du roman judiciaire est enfantine : le rôle du lecteur est de découvrir l'assassin, le rôle de l'auteur est de dérouter le lecteur. Voilà toute ma science » (*apud* Bonniot, 1985, 261). Sándor souligne, à cet égard, que « Cette définition peut nous surprendre, doublement : d'une part, elle met exactement en lumière le fonctionnement du roman policier avant l'avènement de sa version classique et suppose également, implicitement, l'existence d'une structure romanesque fondée sur l'enquête ; [...] » (Sándor, 2016, s.p.).

Ce qui enthousiasme et, à la fois, apaise les lecteurs n'est pas tellement l'histoire d'un crime mystérieux (Eisenzweig, 1983)⁵ en soi, mais plutôt l'histoire de sa solution qui se produit inexorablement par la mise en place d'un processus logique à mesure de percer le mystère :

The discovery (gaining access to knowledge) – that comes from the mental operation of reconstructing all the pieces of the criminal ‘puzzle’ – is thus the key in this literary genre. Discovering the enigma becomes a kind of scientific entertainment, both for the detective and for the readers.

(Ventura & Vega y Vega, 2015, 328)

Encore faut-il souligner que l'élaboration d'une enquête (avant la lettre) développant un processus inférentiel ne date pas du XIXe siècle, mais commence déjà dans l'Antiquité. En effet, la première enquête dont nous avons écho est légendaire : le roi de Syracuse, Hiéron II, somme Archimède de découvrir si la couronne en or qu'il s'est fait faire par un orfèvre est frelatée et cela sans la corrompre. Archimède cogite dans son bain où, grâce à l'observation et à la réflexion, trouve la solution au problème qui lui a été posé, solution qui lui permet de conclure qu'il y a eu fraude, à savoir que l'orfèvre a mélangé l'or à l'argent (moins lourd que l'or) : son cri de joie (le fameux Eurêka) est la réponse à une découverte qui deviendra historique, le principe de la poussée. Pour arriver à cette conclusion, Archimède a opéré de manière enthymématique ; il en va de même pour Zadig (Voltaire), Champollion, Newton, entre autres (cf. Vega y Vega, 2015, 33). C'est que l'enthymème est « une recherche, une réflexion créatrice entre l'inconnu (implicite) et la découverte (explicite) » (Vega y Vega, 2017, 162) qui conduit à de nouvelles connaissances.

Par ailleurs, dans le domaine littéraire, l'heuristique est bien présente dans le roman et la nouvelle, en général, toutes époques confondues et sans que l'élément « policier » (ou d'enquête) y soit sciemment convoqué. O. Ducrot souligne cette pratique dans ces termes :

Un grand nombre de textes littéraires, surtout aux XVII^e et XVIII^e siècles, se présentent comme des raisonnements. Leur objet est soit démontrer, soit de réfuter une thèse. Pour ce faire, ils partent des prémisses, pas toujours explicites d'ailleurs, censées incontestables, et ils essaient de montrer qu'on ne saurait admettre ces prémisses sans admettre aussi telle ou telle conclusion – la conclusion étant soit la thèse à démontrer, soit la négation de la thèse de leurs adversaires, soit encore la négation de certains arguments de leurs adversaires. Et, pour passer des prémisses aux conclusions, ils utilisent diverses démarches argumentatives dont ils pensent qu'aucun homme sensé ne peut refuser d'accomplir.

(Ducrot, 1980, 81)

Ceci dit, l'expression la plus pure de l'heuristique se trouve dans la forme matricielle du genre policier (cf. Fabre, 1994), forme dans laquelle nous faisons confluencer le roman judiciaire et le roman de détection, et bien plus tard, au cours des années 1920, le roman à énigme (selon la terminologie de Todorov, 1978). Le fil conducteur de cette typologie de récits se trouve dans l'énigme qui est généralement éclairée par un détective (professionnel ou amateur) à travers une *mise en discours* (le récit lui-même) qui s'articule autour d'un processus inférentiel. À ses débuts, le genre policier se caractérise notamment par l'attention que l'on fixe sur le processus mental de l'enquêteur grâce auquel il arrive à expliquer l'inexplicable, tâche qui a toujours inquiété l'humanité. D'ailleurs, qu'est-ce que l'heuristique sinon, « un raisonnement formalisé de résolution de problème (représentable par une computation connue) dont on tient pour plausible, mais non pour certain, qu'il conduira à la détermination d'une solution satisfaisante du problème » (Le Moigne, 1991, 133) ? L'enquêteur éclaire logiquement le mystère en démontrant, comme le souligne Aristote, que « le prévenu a accompli l'acte » (Aristote, 1991, II, 1411b 3–8). Bien que l'éclaircissement d'une énigme via un processus inférentiel, nous l'avons dit, ne date pas d'hier, c'est à Poe (*detective novels*) que l'on doit sa systématisation.

Si Boileau-Narcejac voit le roman policier dit « classique » comme « la maquette très perfectionnée de l'enquête scientifique » (Boileau-Narcejac, 1992, 11), c'est parce que, pour percer le mystère, l'enquêteur recourt à une méthode de recherche et à des techniques *soi-disant* « scientifiques ». Nous insistons sur le *soi-disant* car, comme l'enseigne R. Barthes, en analysant un conte de Poe, « La logique qui institue la séquence

actionnelle est d'un point de vue scientifique très impure ; c'est seulement un semblant de logique, qui vient, non des lois du raisonnement formel, mais de nos habitudes de raisonner, d'observer : c'est une logique endoxale, culturelle [...] » (Barthes, 1970, *apud* Adam, 1985, 57). Ce que Barthes nomme « un semblant de logique » n'est, au fait, que la *logica utens*, celle dont tout individu (y compris le personnage de fiction) se sert au quotidien pour faire des découvertes – et, partant, atteindre la connaissance –, prendre des décisions, agir ou faire agir ; autrement dit, celle du sens commun, à savoir de la *doxa* (*l'èikós* social), en tant qu'ensemble de représentations socialement prédominantes ; mais aussi celle de l'*éndoxa*, à savoir « des idées admises, les opinions partagées par tous les hommes, ou par presque tous, ou par ceux qui représentent l'opinion éclairée, et pour ces derniers par tous, ou par presque tous, ou par les plus connus et les mieux admis comme autorités » (Aristote, 1967, 113–114). Afin de détecter le criminel, l'enquêteur de la forme matricielle du genre policier recourt à ce processus logique utilitaire. Et attendu que personne (ou presque) ne raisonne en termes de logique formelle, notre *logica utens* à nous tous ne se sert que de l'enthymème. Ayant été placé par le Stagirite au cœur de toutes les situations communicatives humaines (Aristote, 1991, I, 1354a 1–8), l'enthymème s'adapte à toute sorte de discours. M. Le Guern remarque que « L'enthymème est un mécanisme naturel du langage, et les enfants savent s'en servir avant d'avoir conscience des processus logiques » (Le Guern, 2000, 7–8). Et A. Boyer de renchérir : « Nous sommes donc nécessairement des raisonneurs enthymématiques » (Boyer, 1995, 82). En tant qu'opération discursive intuitive et naturelle, l'enthymème s'adapte également au discours de fiction (cf. Vega y Vega, 1994). Nous partons, en effet, du postulat que toute narration est un acte de discours et que, en tant que tel, « [elle] vise à amener l'interprétant potentiel (cas de la communication écrite) ou actuel (cas de la communication orale) à une certaine conclusion ou à l'en détourner [...] » (Adam, 1985, 6–7). Si l'on assume, par ailleurs, que les discours argumentatifs sont nichés dans la plupart des formes de langage, la narration policière, issue du discours judiciaire (cf. Aristote, 1991), présente sa propre stratégie discursive qui s'adresse à un lecteur modèle : l'argumentation qu'elle bâtit cherche à l'amener – car « une argumentation est toujours construite pour quelqu'un » (Grize, 1981, 30) – à sa propre découverte, celle de la vérité, objectif ultime de l'enquête et raison d'être de la fiction policière (et surtout de sa forme matricielle) où l'enthymème constitue la plus décisive des preuves⁶ (cf. Aristote, 1991).

Tout bon détective fait des choix en se fiant à une méthode d'enquête, qui suppose et implique nécessairement le raisonnement, et en partant du principe que l'inconnu n'existe pas : il n'existe que ce qui est temporairement caché. Et ce qui est caché doit retrouver la lumière. La solution du problème se trouve, en puissance, dans le problème lui-même : il suffit de la faire ressortir. Ainsi, l'enquêteur trouve-t-il la clé de mystères prétendument insolubles grâce à l'observation raisonnée de traces matérielles, d'indices perceptibles, d'éléments empiriques et sensibles, en d'autres mots, grâce au signe qu'Aristote définit comme « ce qui nous fait connaître » (Aristote, 1992, II, 27, 70b 2). Le détective résout l'énigme grâce aux indices dont la correcte interprétation lui permet de reconstruire la scène de crime. Son approche analytique, reposant sur l'induction, l'amène, via la réflexion, à la formulation d'une série d'hypothèses probables et, de là, aux déductions. Celles-ci lui permettent, par la suite, de confirmer une hypothèse initiale qu'il prouvera empiriquement. Nous nous trouvons ainsi face à une inférence, à la fois inductive et déductive (Ventura & Vega y Vega, 2015, 344), qui se trouve être l'apanage des plus grands détectives de l'histoire du genre policier depuis Poe et Doyle en passant par Gaboriau et Leroux.

Nous verrons, ci-après, l'inférence à l'œuvre dans deux romans de Gaboriau dont nous examinerons le processus heuristique qui s'y inscrit. Pour ce faire, nous analyserons des extraits où l'un des enquêteurs fétiches de Gaboriau, M. Lecoq, étaye sa thèse concernant certains faits énigmatiques.

3 | LE PERSONNAGE DE M. LECOQ ET SON MODE OPÉRATOIRE

Pionnier en France du roman judiciaire, Gaboriau introduit dans une forme à la mode, le roman-feuilleton, un contenu nouveau : l'énigme criminelle (qu'il puise, pour la plupart, aux affaires criminelles faisant la une des journaux

de son époque) et le processus logique amenant l'enquêteur à sa résolution. Mais le plus grand mérite de cet écrivain consiste en l'expérimentation d'un type particulier de discours, celui de la « fiction policière », un discours fictionnel où s'hybrident, avec virtuosité, le discours juridique et policier employé par les gens du métier à partir de la moitié du XIX^e siècle, le discours journalistique (et notamment celui du fait divers) et le discours romanesque propre du roman-feuilleton. Si la littérature a toujours fait de l'expérimentation sa valeur suprême, celle mise en œuvre par Gaboriau en France ouvre la voie à une panoplie de formes « policières » qui jalonnent le XX^e siècle. Avec Gaboriau, on assiste à l'émergence du paradigme de l'indice en France.⁷

M. Lecoq, héros qui deviendra sériel (cf. Sándor, 2016), fait sa première et brève apparition dans *L'affaire Lerouge*. Paru, tout d'abord, sous forme de feuilleton dans le journal *Le Soleil*, du 18 avril au 2 juillet 1866, ce roman, qui se dit « judiciaire », s'inscrit honorablement dans la lignée du récit policier. Dans *L'affaire Lerouge*, Gaboriau crée les personnages du père Tabaret et de M. Lecoq. La démarche du premier est proche de celle des naturalistes : il est capable de tirer des conclusions fort pertinentes des menus détails qu'il observe. Et la nature de ses inférences ne diffère point de celles de Zadig lorsqu'il plaide sa cause au conseil du Grand Desterham (Voltaire, [1747] 1946, 13). Le second y est présenté comme aide de camp du chef de la Sureté (M. Gévrol) et décrit comme un « ancien repris de justice réconcilié avec les lois, un gaillard habile dans son métier, fin comme l'ambre » (Gaboriau, [1866] 2013, 25). Un certain air de Vidocq n'y saurait être nié. Lecoq devient ensuite le protagoniste des romans postérieurs sous les traits d'un agent de la Sureté, rusé et, à la fois, rationnel. Nous limiterons, ici, notre analyse du personnage à deux ouvrages, à savoir *Le crime d'Orcival* et *Monsieur Lecoq*.

Fils d'une honorable famille de Normandie, Lecoq avait reçu une bonne et solide éducation. Il commençait son droit à Paris quand il apprit que son père, totalement ruiné, et ensuite sa mère venaient de mourir. Il dut chercher du travail. Il le trouva d'abord chez un astronome, le baron Moser, où il passait ses journées à faire des calculs. Le baron ayant considéré son ingéniosité lui conseilla deux options : « Quand on a vos dispositions et qu'on est pauvre, on devient un voleur fameux ou un illustre policier. Choisissez » (Gaboriau, [1868] 2003, 19). Ce rapprochement entre pauvreté, délinquance et police n'est guère étonnant à l'époque de Gaboriau. Sous Fouché, et notamment à partir de 1810, les hommes de police étaient craints et méprisés, car beaucoup d'entre eux se livraient à leur occupation principale : le vol. Ce qui s'expliquait du fait que, aux dires d'E. F. Vidocq ([1828?] 2018, 171) la plupart des « agents de paix » étaient des gens sans le sou qui s'étaient livrés aux actes de brigandage par nécessité et qui avaient connu le bagne. L'instabilité chronique du pays ne faisait qu'augmenter la pauvreté et avec elle la naissance de bandes organisées de malfaiteurs. Anciens bagnards, ces « agents de paix », si l'on en croit Vidocq, tombaient souvent, en récidive : « [...] voleurs et gens de police, c'était tout comme » (p. 171). Dans les années 1860, la situation n'était guère meilleure et l'opinion que l'on se faisait de la police n'avait presque pas changé : comme le souligne malgré lui Lecoq, « la police est mal vue » (Gaboriau, [1867] 2005, 76). L'image d'une police rude, brutale et inopérante face au crime organisé ne se verra modifiée que vers la fin du XIX^e siècle, à l'époque de la deuxième révolution industrielle. Les nouvelles méthodes scientifiques appliquées aux enquêtes policières amèneront l'image du policier ainsi que la manière de raconter les faits criminels qu'ils soient vrais ou fictifs. En ce sens, Lecoq va à contre-courant de l'opinion publique.

Profitant des aptitudes que lui avait départies la nature, et étant né honnête (Gaboriau, 2005, 161), en effet, Lecoq décide de devenir policier (p. 162) ; et ce métier qu'il choisit, il le fait par vocation (p. 160) : « L'existence a pour moi un attrait énorme, parce qu'il est encore en moi une passion qui domine toutes les autres : la curiosité. Je suis curieux » (p. 160). Quant aux capacités analytiques de notre agent, elles sont très proches de celles du père Tabaret dont il se dit « l'élève chéri » (p. 96) : Lecoq se sent redevable de celui qu'il considère son maître et dont il a appris, sur le tas, toutes les ruses du fin limier. Il lui emprunte la méthode et suit son exemple, à une différence près : si Tabaret – homme très riche et distingué (Gaboriau, 2013, 43) – menait ses enquêtes « pour son plaisir » (p. 32), Lecoq, en tant que policier, le fait, certes, par vocation, mais dans le but premier de rétablir l'ordre établi. Voyons un exemple du *modus operandi* de Lecoq :

Il allait, venait, tournait, s'écartait, revenait encore courant ou s'arrêtant sans raison apparente : il palpait, il scrutait, il interrogeait tout : le terrain, les bois, les pierres, et jusqu'aux plus menus objets ; tantôt debout, le plus souvent à genoux, quelquefois à plat ventre, le visage si près de terre que son haleine devait faire fondre la neige. Il avait tiré un mètre de sa poche, et s'en servait avec une prestesse d'arpenteur, il mesurait, mesurait, mesurait... Enfin, après un quart d'heure de cet étrange exercice, il revint près du père Absinthe, posa sa lanterne sur le madrier, s'essuya les mains à son mouchoir et dit : – Maintenant, je sais tout.

(Gaboriau, 2003, 33)

Voici ce que l'on appelle examiner à la loupe une scène de crime. Tout comme chez Tabaret, l'examen méticuleux des lieux occupe une place essentielle dans la méthode d'enquête de Lecoq. Son *modus operandi* a dû certainement laisser perplexes les lecteurs de Gaboriau car, comme le signale de Lavergne, « Les constatations matérielles et la collecte d'indices décrites dans les romans judiciaires étaient d'une grande nouveauté pour le lecteur de l'époque [...] dans la seconde moitié du XIXe siècle, l'examen des scènes de crime n'en était qu'à ses balbutiements » (Lavergne, 2009, 123). Mais ce n'est là que le tout début de son processus heuristique. L'examen de Lecoq va même au-delà de la lecture des signes visibles :

Ce terrain vague, couvert de neige, est comme une immense page blanche où les gens que nous recherchons ont écrit, non seulement leurs mouvements et leurs démarches, mais encore leurs secrètes pensées, les espérances et les angoisses qui les agitaient. Que vous disent-elles, papa, ces empreintes fugitives ? Rien. Pour moi, elles vivent comme ceux qui les ont laissées, elles palpitent, elles parlent, elles accusent !...

(Gaboriau, 2003, 33)

Lecoq « lit » la scène comme un livre ouvert : « Voici donc, poursuit Lecoq, la scène que j'ai lue » (p. 33). Cette « lecture » de la scène de crime n'est pas sans rappeler celle mise en œuvre par son « maître », le père Tabaret, qui, d'après le chef de la Sureté M. Gévrol (l'un des personnages de *L'affaire Lerouge*), « prétend avec un seul fait reconstruire toutes les scènes d'un assassinat comme ce savant qui sur un os rebâtissait les animaux perdus » (Gaboriau, 2013, 33). La référence à la méthode de Cuvier y est patente. Nous savons, par ailleurs que Lecoq s'incline face à la capacité de Tabaret de rebâtir le drame de la vérité à partir des signes. La comparaison de Gévrol sera reprise, quelques années plus tard, par Doyle, dans *The Five Orange Pips* (1891) où il établit une relation directe entre le raisonneur idéal et Cuvier :

The ideal reasoner [...] would, when he had once been shown a single fact in all its bearings, deduce from it not only all the chain of events which led up to it, but also all the results which would follow from it. As Cuvier could correctly describe a whole animal by the contemplation of a single bone, so the observer who has thoroughly understood one link in a series of incidents, should be able to accurately state all the others ones, both before and after.

(Doyle, [1891] 2001, 105)

Aussi, avant que Bertillon ne s'impose-t-il comme le premier grand expert en matière de police scientifique (cf. Piazza, 2011), Gaboriau manifeste l'importance capitale de l'interprétation des indices pour l'identification du criminel.

Or, on a beau être un « bon » lecteur, lorsque les signes sont cryptés, leur lecture devient parfois difficile. Tout le monde n'est pas apte à les déchiffrer et, surtout, à le faire correctement. Lors de ses enquêtes, Lecoq ne les décode pas tous convenablement, prouvant ainsi qu'ils sont trompeurs et que tout intelligent et rusé qu'un enquêteur soit, il n'est pas à l'abri d'une fausse interprétation. Quant aux indices, notre détective les divise en deux catégories : « il y a les indices laissés à dessein pour nous tromper [...] puis les indices involontaires » (Gaboriau, 2005, 101-102). D'où sa thèse, selon laquelle il faut prendre le contre-pied des apparences et, surtout, se méfier des vraisemblances (*Monsieur Lecoq*). Lecoq ne tire jamais de conclusions hâtives et si son enquête débute par un calcul de probabilités, il cherche aussitôt la certitude :

Pour moi [...] le crime du comte n'est encore qu'excessivement probable. Voyons, si à nous trois nous arriverons à une certitude.

(Gaboriau, 2005, 168 ; voir aussi p. 83)

[...] ce n'est pas assez d'un soupçon, il me faut une certitude, il me la faut, je la veux!...

(Gaboriau, 2003, 50)

Et pour cela, il faut tout corroborer : « Il nous reste, par bonheur un moyen de vérification, nous avons le lit, je parie qu'il est défait » (Gaboriau, 2005, 83). Et pour confirmer ses soupçons ou ses conjectures, rien de tel que le concours qu'apporte la médecine.

Les experts chimistes qu'il convoque souvent, en revanche, ne lui apprennent pas grande chose (Gaboriau, 2003, 45) ; aussi, pour relever des empreintes sur la neige, des pièces à conviction d'une valeur inestimable, recourt-il au plâtre, suivant la pratique qu'il avait vu employer par Tabaret (*L'affaire Lerouge*) : « Il [Tabaret] répandit d'abord sur l'empreinte une fine couche de poussière de plâtre sec, et sur cette couche, avec des précautions infinies, il versa petit à petit son délayage, qu'il saupoudrait à mesure de poussière sèche » (Gaboriau, 2003, 46). Lecoq rejette toute méthode d'enquête fondée sur la seule perception et une logique approximative (p., 90) ; méthode habituelle du juge de paix d'Orcival « dont le système semblait reposer uniquement sur des impressions, sur une série de déductions plus ou moins logiques » (Gaboriau, 2005, 90). Dans le paradigme indiciaire de notre enquêteur, l'élément impondérable n'est pas le flair ou l'intuition, mais l'imprévu, le hasard. Rappelons, en ce sens, que dans le domaine du vraisemblable, il y a de la place autant pour le fréquent que pour le singulier ou l'insolite, « deux avatars du possible (poétique) aristotélécien » (Vega y Vega, 1994, 235). À la différence de bon nombre de ses collègues et de ses supérieurs hiérarchiques, Lecoq est parfaitement conscient que l'in vraisemblable, l'incroyable, l'absurde voire l'impossible peut être vrai (Gaboriau, 2003, 49-51). Il se méfie des apparences trompeuses, des soupçons injustifiés et des hypothèses non confirmées. Prenons l'affaire d'Orcival plus en détail. Le cadavre de Mme de Trémorrel a été retrouvé dans le parc de la maison. De M. de Trémorrel, il n'y a aucune trace. Toutes les pièces de la maison ayant été mises sens dessus dessous par l'assassin ou les assassins, lors de la première étude du théâtre du crime, tout mène à croire qu'il s'agit d'un cambriolage qui aurait mal tourné. D'ailleurs, l'hypothèse du vol semblerait être confirmée par le fait que, aux dires du valet de chambre de M. de Trémorrel, ce dernier aurait reçu la veille une très forte somme (Gaboriau, 2005, 18). Cependant, après une analyse poussée de tous les indices, notre agent conclut que le mobile du vol est à écarter et que « l'assassin ne pouvait être qu'une personne singulièrement liée avec Mme de Trémorrel, comme son amant, ou son mari » (p. 167-168). S'il estime que « le coupable est l'homme dont on cherche actuellement le cadavre, à savoir, le comte Hector de Trémorrel [le mari de la victime] » (p. 168), c'est parce qu'il a opéré comme ceci :

C'est que voyez-vous, messieurs, *l'enquête d'un crime n'est autre chose que la solution d'un problème.*

Le crime donné, constant, patent, on commence par en rechercher toutes les circonstances graves ou futiles, les détails, les particularités. Lorsque circonstances et particularités ont été soigneusement recueillies, on les classe, on les met en leur ordre et leur date. On connaît ainsi la victime, le

crime et les circonstances, reste à trouver le troisième terme, l'*x*, l'inconnu, c'est-à-dire le coupable. La besogne est difficile, mais non tant qu'on croit. Il s'agit de chercher un homme dont la culpabilité explique toutes les circonstances, toutes les particularités relevées – toutes, vous m'entendez bien. Le rencontre-t-on, cet homme, il est probable – et neuf fois sur dix la probabilité devient réalité – qu'on tient le coupable.

(p. 168 ; nous soulignons)

Entre temps, la recherche du mobile guide notre habile enquêteur. À ce sujet, une part d'intuition peut jouer un certain rôle au début de son enquête : « C'est dans le passé, je le sens, qu'il faut chercher les raisons de ce meurtre » (p. 200). Mais c'est grâce à son « surprenant génie d'investigations » (p. 201) qu'il parvient à la vérité et à arrêter le coupable. La méthode de ce policier n'est entière ni effective que s'il fait usage de ce que C. Kerbrat-Orecchioni (1986, 165) appelle la « *compétence logique* », lui permettant d'établir une connexion entre les éléments dont il dispose et ce qu'il connaît déjà. Cette compétence logique chez Lecoq est presque monolithique. Nous allons de ce pas l'analyser.

4 | LA LOGIQUE DISCURSIVE DE M. LECOQ

4.1 | Induction, déduction, enthymème

Dans les romans judiciaires de Gaboriau, les esprits brillants tels Tabaret et Lecoq pensent, nous dit-on, en termes d'induction et/ou de déduction :

Lecoq avait repris le fil de ses *déductions*.

(Gaboriau, 2003, 27)

Je suis heureux, puisque j'exerce en liberté et utilement *mes facultés de calcul et de déduction*.

(Gaboriau, 2005, 163)

[...] le fil de mes *inductions* me conduit au coupable ; [...]

(p. 163)

Son [Lecoq] esprit subtil, exercé à dévider l'écheveau ténu des *déductions*, reliait entre elles toutes les circonstances qui s'étaient révélées à lui dans la journée [...].

(p. 150 ; voir aussi p. 186)

Déduisant du connu à l'inconnu, j'arrivais par une suite de conséquences très simples à tirer, à prévoir tout ce qu'ils avaient pu imaginer pour détourner notre attention et nous dérouter.(p. 103)

Avec quelle sûreté il [Lecoq] en était venu, *d'inductions en déductions*, de faits prouvés en faits probables, à reconstituer sinon la vérité, du moins une histoire si vraisemblable qu'elle semblait indiscutable.

(Le dossier n° 113, I, xi, *apud* Messac, [1929] 2011, 421)

Or, dans son ouvrage *Le « détective novel »* et l'influence de la pensée scientifique, Messac avance que chez Gaboriau, on emploie souvent à tort le terme d'induction, là où l'on serait tenté de voir une déduction véritable et vice-versa. Pour illustrer le premier cas de figure, Messac cite un passage de *Le crime d'Orcival* où Lecoq examine la scène de

crime à l'intérieur de la maison des Trémoré. Il est en compagnie du juge Plantat. Pour faciliter la tâche interprétative du lecteur, nous citerons le passage en entier tel qu'il a été retenu par Messac (2011, 422) :

- Agenouillé sur le tapis, il promenait sa main à plat sur le tissu épais, au milieu des morceaux de porcelaine.
 - C'est humide, très humide, tout le thé n'était pas bu, il s'en faut, quand on a cassé la porcelaine.
 - Il pouvait rester beaucoup de thé dans la théière, objecta le père Plantat.
 - Je le sais, répondit M. Lecoq, et c'est justement ce que j'étais en train de me dire. De telle sorte, que cette humidité ne suffit pas pour nous donner le moment précis du crime.
 - Mais la pendule nous le donne, s'écria M. Courtois, et très exactement même.
 - En effet, approuva M. Domini, monsieur le maire dans son procès-verbal explique fort bien que dans la chute le mouvement s'est arrêté.
 - Eh bien! dit le père Plantat, c'est justement l'heure de cette pendule qui m'a frappé. Elle marque trois heures et vingt minutes et nous savons que la comtesse était complètement habillée, comme dans le milieu du jour quand on l'a frappée. Était-elle encore debout, prenant une tasse de thé à trois heures du matin ? C'est peu probable. [...]
 - Trois heures vingt, murmurait M. Lecoq, tout en glissant une petite cale sous le socle, ce n'est pas à cette heure-là, que diable! qu'on prend le thé. C'est encore moins à cette heure-là qu'en plein mois de juillet, au lever du jour, on assassine les gens.
- Il ouvrit, non sans peine, le caisson du cadran, et poussa la grande aiguille sur la demie de trois heures. La pendule sonna onze coups.

Messac interprète cette dernière phrase de Lecoq comme ceci : « - Donc, la pendule a été en réalité renversée à onze heures » (p. 422). Or, cette conclusion du raisonnement auquel fait référence cet auteur ne se trouve pas dans *Le crime d'Orcival*. En d'autres termes, Lecoq n'a pas prononcé la phrase que Messac lui attribue. Ce dernier l'aurait-il déduite en lisant la suite du roman ? C'est fort possible. En effet, après avoir annoncé au lecteur que « La pendule sonna onze coups », le narrateur donne la parole à Lecoq qui s'écrie triomphant : « À la bonne heure! [...] Voilà la vérité » (Gaboriau, 2005, 81). Lecoq ferait clairement référence à l'heure à laquelle la pendule a sonné, à savoir, à onze heures. Que notre interprétation de la lecture de Messac soit fondée ou pas, nous ne le saurons pas puisqu'il n'explique pas comment il est parvenu à élaborer son raisonnement. À ce sujet, et en poursuivant son analyse, cet auteur précise :

En disant cela, nous faisons un raisonnement plus ou moins inductif ; mais on peut remarquer que pour en venir à ce raisonnement⁸ Lecoq fait une expérience ; et cette expérience lui a été suggérée par un autre raisonnement qu'il serait possible de mettre sous forme de syllogisme :

- a. Personne ne prend le thé à trois heures du matin.
- b. Les victimes n'ont pas pris le thé à trois heures du matin.
- c. L'heure de trois heures vingt, indiquée par la pendule, est fautive, truquée.

(Messac, 2011, 422)

Si nous tombons d'accord avec Messac sur un point, à savoir que Lecoq a réalisé des opérations mentales qui ont été en partie verbalisées pour ses allocutaires, nous ne pouvons pas partager son avis quant à la nature de ces opérations : n'en déplaise à Messac, le syllogisme qu'il a formulé à partir des énoncés de Gaboriau n'est pas valide, car la conclusion ne découle pas des prémisses. Poursuivons.

Pour illustrer le deuxième cas de figure, à savoir la déduction, Messac signale que Lecoq et ses collaborateurs la confondent souvent avec l'induction. Pour cela, il en fournit un exemple tiré du roman de Gaboriau *Dossier n° 113* (I, VII). Nous transcrivons le passage (où il est question d'une lettre que Lecoq croit écrite par une femme) tel qu'il a été cité par Messac suivi de son propre commentaire :

« Évidemment, murmurait-il, bien évidemment, cette lettre a été composée par une femme. Jamais un homme, voulant rendre service à un autre homme, en lui envoyant de l'argent, n'aurait mis ce mot *secours*, blessant s'il en est. Un homme aurait mis *prêt*, *subside*, *fonds*, ou n'importe quel équivalent... seule une femme ignorante des sottises susceptibles masculines... etc. »

Évidemment, bien évidemment, M. Lecoq part d'une vérité générale sur les hommes pour en *déduire* une application au cas particulier de l'auteur de la lettre. Il fait un syllogisme :

- a. Jamais un homme n'aurait employé le mot *secours*.
- b. L'auteur de la lettre a employé le mot *secours*.
- c. L'auteur de la lettre n'est pas un homme.

- Oui, mais voilà, Prosper appelle cela « un travail d'induction ». Prosper a des mots malheureux.

(Messac, 2011, 422)

Messac établit que notre agent raisonne par voie de déduction et bâtit un syllogisme déductif, logiquement valide, à la forme canonique. Pour ce faire, il attribue à Lecoq le parcours logique que voici : « M. Lecoq part d'une vérité générale sur les hommes pour en déduire une application au cas particulier de l'auteur de la lettre ». Or ce parcours logique n'est guère envisageable, du moins chez un policier : personne (ou presque) ne raisonne en termes de logique pure et, surtout, ne part jamais d'une vérité générale, mais de l'observation. Si nous relisons non seulement les propos de Lecoq cités par Messac, mais aussi les éléments narratifs qui les précèdent dans le roman de Gaboriau, nous constatons que, en amont, Lecoq trouve la lettre, la lit et remarque le mot *secours*, ce qu'il considère un indice (un signe linguistique) probant. C'est seulement après l'avoir interprété, qu'il expose à Prosper la conclusion de son raisonnement cognitif, à savoir que « cette lettre a été composée par une femme » ; conclusion qui reste dans le domaine du vraisemblable tout en pouvant se révéler véridique.

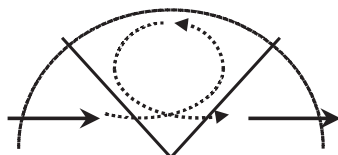
Lecoq ne prétend pas étayer une thèse scientifique, mais résoudre une énigme dans le seul but d'élucider un crime. Lecoq (lire Gaboriau) se doit d'explicitier son processus mental pour rendre crédible (et, par ricochet, persuasive) sa conclusion à Prosper (diégèse) et, du coup, au lecteur (extradiégèse). Encore faut-il que ce processus ait eu lieu, à savoir qu'il ait été déclenché : il a donc fallu, en amont, que Lecoq a) repère le mot *secours* dans la lettre et b) l'interprète soit en puisant dans son bagage encyclopédique, soit en faisant un certain calcul de probabilités. Ses connaissances préalables relatives aux modalités d'écriture féminine versus masculine, lui ont permis d'écarter une probabilité (l'auteur est un homme) au profit d'une autre (l'auteur est une femme). Même si la conclusion que Lecoq atteint ne relève que du plausible, elle est, à ses yeux très proche de la vérité. Les capacités analytiques (induction) et de réflexion (déduction) ainsi que la connaissance sensible (*doxa*) et scientifique (*éndoxxa*) sont la clé de son succès l'amenant à la découverte de la vérité.

2. RÉFLEXION (généralisation) :

Jamais un homme, voulant rendre service à un autre homme, en lui envoyant de l'argent, n'aurait mis ce mot *secours*.

1. OBSERVATION:

Dans cette lettre, on trouve le mot *secours*.



3. CONCLUSION:

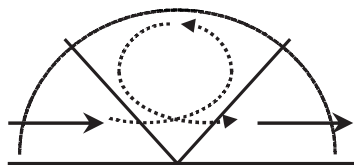
[Donc] Cette lettre n'a pas été composée par un homme.

2. RÉFLEXION (généralisation positive):

Seule une femme voulant rendre service à un autre homme, en lui envoyant de l'argent, mettrait ce mot *secours*.

1. OBSERVATION:

Dans cette lettre, on trouve le mot *secours*.



3. CONCLUSION:

[Donc] Cette lettre a été composée par une femme.

Comme ses illustres prédécesseurs, notre enquêteur a procédé par la voie inductivo-déductive, en d'autres mots, enthymématiquement.⁹ Lors de la verbalisation de son raisonnement, Lecoq commence par en exposer à Prosper (et au lecteur) la conclusion ; vient après l'explication des fondements (*doxaux*) sur lesquels il s'est appuyé pour étayer sa thèse l'amenant, *in fine*, à une nouvelle connaissance (la découverte). Mais cet ordre n'est pas immuable : dans un *enthymème expressif*,¹⁰ on peut jongler avec les parties de son raisonnement en le présentant dans les deux sens : de l'induction à la déduction, « A donc C » (progressif) ou de la déduction à l'induction, « C parce que A » (régressif). Cette possibilité d'expression variable bénéficie du recours à l'implicite. En revanche, en ce qui concerne l'opération mentale (*enthymème cognitif*), le raisonnement ne peut que suivre le parcours logique naturel, parcours qui se trouve être double dans le cas qui nous occupe. Pour plus de clarté, nous allons l'illustrer graphiquement¹¹ :

Comme la majorité des enthymèmes *ex signo*, les raisonnements de Lecoq sont concluants par probabilité ou approximation maximale (cf. Vega y Vega, 2000, 76). Si l'enthymème expressif (le raisonnement énoncé par Lecoq) issu de l'enthymème cognitif (correspondant à la Figure 1) est incomplet sous sa forme syllogistique canonique (à laquelle on ne peut le réduire), il ne l'est guère du point de vue logique et sémantique : l'espace du non-dit (ici la conclusion) est comblé *a fortiori* par le locuteur et par les destinataires du message.

Les éléments tacites du raisonnement ne supposent aucune perte de force illocutoire de ce dernier si le locuteur « insinue » des informations que le récepteur du message est à mesure d'inférer. Au vu des contraintes paratextuelles et contextuelles, aux yeux du locuteur, il serait inutile d'exprimer verbalement ce qui est évident, car « L'excès est 'insignifiant' », comme le souligne G. Bataille (*apud* Kerbrat-Orecchioni, 1986, 294),¹² à l'instar d'Aristote. D'ailleurs, Lecoq s'empresse d'apporter explicitement la véritable conclusion de ses deux raisonnements cognitifs en cigogne. Dans un nombre considérable de cas, c'est la prémisse majeure qui reste implicite dans le discours « ordinaire ». Celle-ci sera, au contraire et volontiers, explicite dans la fiction policière où il est question de faits (crimes) « extra-ordinaires ». D'où le besoin de la rendre verbalement explicite aux non-initiés. Ce que Lecoq a fait, dans ce cas de figure, en manifestant, par la même occasion, son sens aigu de l'observation et son acuité mentale.

Résumons. Si Lecoq, à l'image de la plupart des hommes, méconnaît le terme exact définissant l'opération logique dont il se sert pour démêler une affaire criminelle, il sait, en revanche et à juste titre, en quoi elle consiste : « On ne parvient pas à la vérité d'un bond, on y arrive par une suite de calculs assez compliqués grâce à *une série d'inductions et de déductions qui s'enchaînent* » (Gaboriau, 2005, 102–103 ; nous soulignons.). Lecoq détient là bel et bien la clé de la boîte à surprises et, plus que cela, il sait s'en servir à bon escient.

4.2 | De la logique naturelle dans la fiction policière

Afin que les opérations logiques de Lecoq ressortent à la lumière du jour, nous allons apporter d'autres exemples, tirés de *Le crime d'Orcival*.

Dans ce roman, l'agent de la Sureté Lecoq est chargé de mener une enquête sur la mort mystérieuse de la comtesse de Trémoré et la disparition de son époux. Le corps de la femme, qui a été violemment frappée à la tête, a été retrouvé à l'extérieur de la maison, près de la rivière, dans un parc à l'allée sableuse et à l'eau stagnante où abondent les plantes aquatiques. Après examen du terrain et du corps, le juge Plantat, qui accompagne Lecoq, suppose que « la comtesse ayant réussi à s'échapper, a pu fuir jusqu'ici, et que c'est ici qu'elle a été rejointe et frappée d'un dernier coup » (Gaboriau, 2005, 109–110). Lecoq ne partage pas son opinion : « la comtesse n'a pas dû fuir. Elle a dû être apportée ici morte, ou *la logique n'est pas la logique*. Au surplus, examinons » (p. 110 ; nous soulignons). Lisons le passage en entier où Lecoq cherche à démontrer ce qu'il affirme :

Il s'agenouilla alors, comme là-haut, dans la chambre du second étage, et plus scrupuleusement encore, il étudia successivement le sable de l'allée, l'eau stagnante et les touffes de plantes aquatiques. Puis remontant un peu, il prit une pierre qu'il lança, s'approchant aussitôt pour voir l'effet produit par la vase. Il regagna ensuite le perron de l'habitation et revint sous les saules en traversant le gazon où étaient encore, très nettes et très visibles, les traces d'un fardeau traîné relevées le matin. Sans le moindre égard pour son pantalon, il traversa la pelouse à quatre pattes interrogeant les moindres brins d'herbe, écartant les touffes épaisses pour mieux voir le sol, observant minutieusement la direction des petites tiges brisées. Cette inspection terminée :

– Nos déductions s'affirment, dit-il, on a apporté la comtesse ici. [...] Il n'y a pas d'erreur possible [...] madame de Trémoré n'a pas fui. Frappée ici, elle serait tombée avec une certaine violence ; son poids, par conséquent, eût fait jaillir l'eau assez loin, et non seulement l'eau, mais encore la vase, et nous retrouverions certainement quelques éclaboussures.

– Mais ne pensez-vous pas que depuis ce matin, le soleil...

– Le soleil, Monsieur, aurait absorbé l'eau, mais la tache de boue serait restée ; or, j'ai beau regarder un par un pour ainsi dire tous les cailloux de l'allée, je n'ai rien trouvé. On pourrait objecter que c'est de droite et de gauche que l'eau et la vase ont jailli. Moi, je réponds : examinez ces touffes de glaïeuls, ces feuilles de nénuphar, ces tiges de jonc, sur toutes ces plantes vous trouverez une couche de poussière très légère, je le sais, mais enfin de la poussière. Apercevez-vous la trace d'une seule goutte d'eau ? C'est donc qu'il n'y a pas eu de jaillissement, par conséquent pas de chute violente, c'est donc que la comtesse n'a pas été tuée ici, c'est donc qu'on a apporté son cadavre et que l'on a déposé doucement là où vous l'avez trouvé.

(p. 110–111)

Comme avançait Lecoq, pour aboutir à « la vérité », il faut faire une suite de calculs et il ne suffit guère d'une seule inférence pour conclure quoi que ce soit de relevant. Une série d'inférences, souvent emboîtées ou en cascade, sont nécessaires ; nous allons gloser, de ce pas, celles de Lecoq en suivant le parcours logique naturel : observation, réflexion, conclusion (cf. Vega y Vega, 2000, 2015) :

Raisonnement n° 1 :

Observation : Il n'y a pas d'éclaboussures sur cette allée ni non plus à sa droite ou à sa gauche.

Généralisation explicite : Si l'on frappe quelqu'un sur cette allée, ce dernier tombe avec une certaine violence ; son poids, par conséquent, fait jaillir l'eau assez loin, et non seulement l'eau, mais encore la vase dont on peut retrouver certainement quelques éclaboussures.

Conclusion implicite : Donc, on n'a frappé personne sur cette allée.

Raisonnement n° 2 :

Observation : Il n'y a aucune tache de boue sur les cailloux de cette allée.

Généralisation explicite : Si l'on fait jaillir de l'eau, celle-ci peut être absorbée par le soleil, mais la tache des éclaboussures de boue reste.

Conclusion implicite : Donc, on n'a pas fait jaillir de l'eau sur cette allée.

Raisonnement n° 3 (objection) :

Observation : Sur ces touffes de glaïeuls, ces feuilles de nénuphar, ces tiges de jonc, sur toutes ces plantes on trouve une couche de poussière très légère, mais pas une seule goutte d'eau.

Généralisation explicite : L'eau et la vase peuvent jaillir de droite et de gauche sur les touffes de glaïeuls, les feuilles de nénuphar, les tiges de jonc, sur toutes les plantes.

Conclusion explicite : Donc, il n'y a pas eu de jaillissement.

Raisonnement n° 4 :

Observation : Il n'y a pas eu de jaillissement.

Généralisation implicite : Si aucun corps ne tombe violemment sur un terrain où il y a de l'eau stagnante, il n'y a aucun jaillissement d'eau et de boue.

Conclusion explicite : Donc, il n'y pas eu de chute violente.

Raisonnement n° 5 :

Observation : Sur le terrain à l'eau stagnante où l'on a trouvé le cadavre Mme de Trémoriel, il n'y avait aucune trace de chute violente.

Généralisation implicite : S'il n'y a pas de traces de chute violente sur un terrain à l'eau stagnante, c'est que le cadavre qui s'y trouvait n'a pas été frappé sur place, mais qu'il y a été apporté et déposé doucement.

Conclusion explicite : Donc, Mme de Trémoriel n'a pas été frappée sur place, mais y a été transportée doucement.

Raisonnement n° 6 :

Observation : Mme de Trémoriel n'a pas été tuée sur le lieu où son cadavre a été retrouvé.

Généralisation implicite : Si un individu n'a pas été tué sur le lieu où son cadavre a été retrouvé, c'est qu'il a été tué ailleurs.

Conclusion implicite : Mme de Trémoré a été tuée ailleurs.

Telles que nous les avons glosées et présentées, les propositions dont se composent les inférences ci-dessus ne suivent pas l'ordre de la logique formelle, mais celui de la logique naturelle, la « logique du quotidien » (Vega y Vega, 1994, 50). Elles sont fort développées et reprennent souvent, en guise de corollaire, une ou plusieurs propositions énoncées au moins dans l'une des inférences antérieures. Ainsi composées, elles ont dû prendre à Lecoq un certain temps de réflexion au niveau de la cognition. La généralisation (la prémisse majeure dans le syllogisme logique) de la plupart des raisonnements relève de la *doxa* (Aristote, 1991, I, 1355a 17-18), mais aussi d'un *eikós* dont font partie, entre autres, l'*éndoxxa*. Rappelons, au passage, que l'*eikós*¹³ a quatre composants majeurs dont la *doxa*. Fait exception la prémisse majeure du raisonnement n° 1 dont la généralisation a été reconstruite à partir de la description hypothétique faite par Lecoq d'un cas particulier, celui de la comtesse de Trémoré. Cas particulier ne pouvant, cependant, être compris que s'il est ramené à une « certaine » universalité, celle qui est partagée par le corps de police et que nous avons reproduite.

Encore faut-il souligner que la justesse de la généralisation qui confirme son observation et qui se trouve à la base de la globalité de ses inférences a été prouvée empiriquement par Lecoq lui-même : « Puis remontant un peu, il prit une pierre qu'il lança, s'approchant aussitôt pour voir l'effet produit par la vase » (Gaboriau, 2005, 110). C'est à partir de ce premier enthymème cognitif que jaillissent tous les autres, chacun étant la suite logique des conclusions de celui qui le précède dans le parcours mental de Lecoq. Sans les renseignements de base issus de la toute première observation, il n'y aurait pas de suite dans le mécanisme inférentiel qui amènera Lecoq à une conclusion finale, à son sens, probante. Dans le raisonnement n° 3 (l'objection), nous avons reconstruit la prémisse mineure à partir de la question rhétorique¹⁴ (exprimée) – « Apercevez-vous la trace d'une seule goutte d'eau ? » – que Lecoq pose à Plantat et à laquelle il répond lui-même (à la place de Plantat) et qui cache, à elle toute seule, un enthymème : « Non, je n'aperçois une seule goutte d'eau sur toutes les plantes ». La généralisation et la conclusion ont été également verbalisées. Cette inférence se présente ainsi sous sa forme tripartite canonique, les trois propositions étant explicites.

Dans les raisonnements n° 4, 5 et 6, la généralisation est elliptique dans les propos de Lecoq. Des six raisonnements, trois (1, 2 et 6) laissent la conclusion implicite. Ces ellipses relèvent de l'économie discursive dont se faisait déjà écho Aristote :

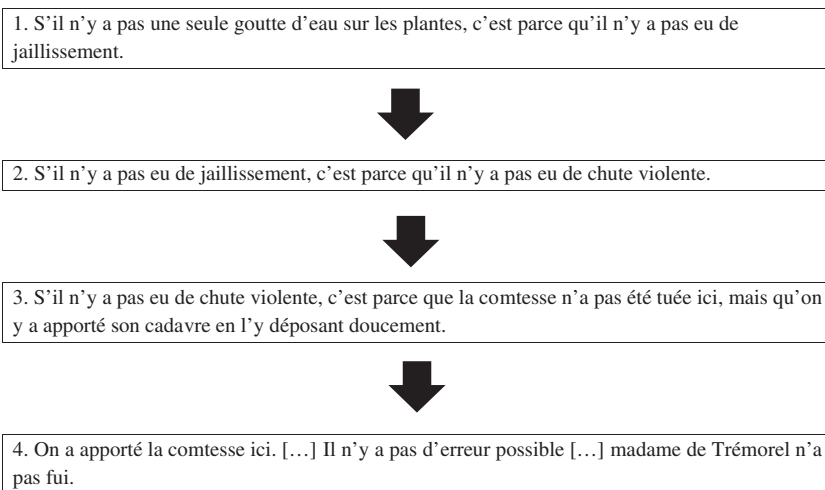
si l'une des prémisses [de l'enthymème] est connue, il n'est même pas besoin de l'énoncer ; l'auditeur la supplée ; par exemple, pour conclure que Dorieus a reçu une couronne comme prix de sa victoire, il suffit de dire : il a été vainqueur à Olympie ; inutile d'ajouter : à Olympie, le vainqueur reçoit une couronne ; c'est un fait connu de tout le monde.

(Aristote, 1991, I, 1357a 28-35)

Rebroussons chemin. La première phase du processus logique de Lecoq est analytique (inductive). Il a été interpellé par un signe (raisonnement n° 1), à savoir qu'il n'y avait pas d'éclaboussures là où, suivant l'hypothèse émise par le juge Plantat, on devrait, a priori, en trouver. Ce signe, tout en étant « non-nécessaire » (*ex éndoxxon*, à savoir, à partir d'idées admises), est perçu par Lecoq comme un indice probant : pas d'éclaboussures égal pas de chute violente. Son interprétation (qui ne relève que du possible) de cet indice issu d'un indice lui a permis de bâtir des inférences hypothétiques¹⁵ en puisant, en amont et d'une part, à son bagage de connaissances encyclopédiques et, d'autre part, à un ensemble de savoirs particuliers dans le domaine policier et judiciaire, savoirs qu'il a connectés avec d'autres, plus universels. Les manifestations visibles (*le sensible*) et, dans ce cas particulier, l'absence de ces manifestations, souvent incertaines, deviennent certaines pour Lecoq l'amenant, *in fine*, par déduction, à ce qu'il estime être la vérité (nouvelle connaissance).

Il nous fait préciser que les raisonnements ci-dessus n'ont pas été verbalisés en entier et tels quels nous les avons présentés ci-dessus. Les « vides » que nous avons comblés ne constituent qu'une interprétation personnelle du non-dit de Lecoq. Ceci dit, nous n'avons opéré qu'en partant du principe que, comme le remarque Kebrat-Orecchioni, « l'existence de contenus implicites présuppose unilatéralement celle des contenus explicites sur lesquels ils se greffent » (Kebrat-Orecchioni, 1986, 6). En tant que lecteur, nous avons (ré)agi comme Gaboriau lui-même l'avait espéré, en reconstruisant les pièces manquantes du puzzle (lire raisonnement) narratif.

Lors de la mise en parole (le dit, l'enthymème expressif) d'un enchaînement d'enthymèmes cognitifs, plusieurs phases ou passages ont été volontairement omis par Lecoq et l'information réduite au minimum intelligible, à savoir l'information suffisante (*sine qua non*) ayant l'effet de « réactiver un contenu sommeillant dans la compétence encyclopédique du sujet décodeur » (Kebrat-Orecchioni, 1986, 169). C'est ce « contenu sommeillant » (le non-dit, l'implicite) qui rend le raisonnement logique. Gaboriau en est parfaitement conscient et, afin de permettre une certaine cohérence textuelle et, à la fois, de stimuler l'intelligence (et la curiosité) du lecteur, se limite à verbaliser ce qui est essentiel, en comptant sur le fait que ce dernier rétablira mentalement ce qui est strictement redondant. Il en va de même au niveau intra-diégétique : les énoncés de Lecoq, de nature causale, débités en cascade,



présupposent des connaissances préalables chez son interlocuteur, le juge Plantat. Reprenons-les :

Comme une poupée gigogne, chacun des énoncés ci-dessus en renferme un autre et ainsi de suite. Rappelons que la conclusion (4) à laquelle arrive Lecoq a été énoncée au début de son argumentation et que les inférences suivantes n'ont eu pour but que de la démontrer. L'ordre de succession linéaire des énoncés à la surface textuelle ne correspond pas forcément à l'ordre logique. Dans le cas de figure qui nous occupe, la conclusion (4), exprimée verbalement en premier lieu, se trouve être le dernier stade de l'opération mentale représentée ci-dessus par l'enchaînement des enthymèmes cognitifs (raisonnement n° 5).

Récapitulons brièvement avant de conclure cette partie. Les raisonnements de Lecoq que nous venons de recomposer et d'analyser correspondent sans conteste au syllogisme de la rhétorique. En tant que tels, ils ne produisent que des conclusions plus ou moins probables et, partant, faillibles. En effet, à la différence du syllogisme apodictique, fondé sur des réalités premières qui produisent la vérité, le syllogisme enthymématique établit un discours argumentatif (Vega y Vega, 2000, 48). Ceci retenu et pour autant que nous ayons pu le constater, Lecoq ne raisonne jamais en termes paralogistiques : les prémisses sur lesquelles se fondent ses raisonnements, tout en étant parfois peu communes (énigme oblige), s'inscrivent dans le domaine du possible et non de la vérité absolue ; ce qui n'exclut pas leur effet de persuasion, notamment chez les non-initiés

aux enquêtes criminelles de l'âge du positivisme et de la rationalité, tels que les lecteurs de l'époque de Gaboriau, mais aussi, au niveau intra-diégétique, chez tous ceux qui n'ont pas les mêmes aptitudes analytiques et mentales du chef de la Sureté, à commencer par le juge et les agents de police. C'est seulement à la fin de son processus heuristique que Lecoq peut s'écrier : « cette fois, je tiens mon affaire, mon roman,¹⁶ si vous voulez, et sans la moindre lacune » (Gaboriau, 2005, 166). L'effort analytique et interprétatif de Lecoq se voit ainsi récompensé par le plaisir de la découverte, d'où la fonction émotionnelle de l'enthymème. Ce même plaisir est comparable à celui du lecteur du roman qui perce à jour, avec son héros, le secret d'un meurtre mystérieux.

5 | CONCLUSION

En quoi consiste le processus inférentiel de Lecoq ? Si les études sur Gaboriau ne sont pas rares, pour autant que nous le sachions, les critiques qui se sont intéressés de près à Tabaret et à Lecoq du point de vue de l'opération mentale n'y ont vu que (et séparément) un processus inductif et un processus déductif. R. Bonniot (1985) n'a consacré à la méthode des deux enquêteurs de Gaboriau que onze pages (dans une étude qui en fait cinq-cent-quarante-trois), dont seules trois et demi décrivent les procédés d'induction et de déduction. S'il fait état de ces procédés, il se limite à citer certains passages où Tabaret et Lecoq font étalage de leurs talents analytiques et déductifs (Bonniot, 1985, 188). Certes, Bonniot met l'accent sur les deux opérations pratiquées par les deux enquêteurs de Gaboriau, à savoir l'induction et la déduction (p. 208). Ceci dit, il ne va pas plus loin et ne semble pas très concerné par le processus logique chez Tabaret et Lecoq, processus pourtant fondamental de l'enquête et raison d'être de la fiction policière chez Gaboriau. Il est vrai que tous les critiques ne sont pas censés maîtriser l'art de la logique formelle ni celui de la logique naturelle. À son image, d'autres auteurs se sont penchés honorablement sur Gaboriau sans pour autant tirer la substantifique moelle de son processus mental : tel est, entre autres, le cas de Lavergne (2009, 265–270).

Tout en s'étant élevé contre l'usage abusif du concept de « déduction » cher à Poe et à Doyle, Messac s'est approché le plus de la double nature de l'opération logique du détective dans le roman policier « de détection » : il avance, en effet, que dans les *detective novels*, plus encore qu'un « procédé inductif », il s'agit de raisonnements fondés sur l'observation d'un fait particulier conduisant à un autre fait particulier. Mais, nous l'avons vu, Messac fait état de la complexité des opérations mentales des deux enquêteurs sans pour autant les cerner tout à fait, ni les identifier. Lorsque Messac désigne Lecoq (et, avant lui, Dupin) comme étant un « logicien » (Messac, 2011, 418), deux lectures possibles du terme s'échoient : si nous en tenons à la définition du *Trésor de la langue française informatisé* (2004), selon laquelle un logicien serait une « Personne raisonnant avec rigueur », il nous semble clair que ni Dupin ni Lecoq, ni non plus Holmes ou Poirot, ni par ricochet leurs créateurs, n'ont jamais cherché à se faire passer pour des experts logiciens. Si l'on entend, en effet, par raisonnement logique « rigoureux » le raisonnement apodictique, propre de la logique pure, nous ne pouvons que contredire Messac car aucun des « détectives » cités ci-dessus, tout en ayant une belle finesse d'esprit, ne raisonnent jamais en termes de logique pure. Si l'on entendait, en revanche, par « logicien » une personne raisonnant avec justesse et méthode et, par « raisonnement logique », tout raisonnement cohérent et conforme au bon sens, alors, nous pourrions nous aligner à ses propos.

La « logique » de ces détectives, pour étonnante qu'elle puisse paraître aux yeux des moins versés dans l'art de bien raisonner, est et reste une logique naturelle. C'est seulement en ce sens que nous pouvons concevoir leur manière de penser. Leurs observations, tout en étant vérifiées, ne permettent pas de (ni cherchent à) conclure à la vérité d'une proposition universelle. Tout en étant concluantes, elles demeurent, pour la plupart, réfutables et, par conséquent, conjecturales, et la vérité à laquelle elles sont censées aboutir, particulière. La logique de Lecoq est *discursive*. Leurs syllogismes peuvent se rapprocher des syllogismes scientifiques – pouvant identifier la cause d'un phénomène, sa raison d'être – sans pourtant s'y aligner. Si les traces de l'influence

scientifique sur les romans judiciaires de Gaboriau est évidente, Lecoq, comme tout le monde, n'a pas besoin d'appliquer les règles strictes de la *logica docens*. Ce dont il a besoin est d'une connaissance approximative. Comme le signale à juste titre J. T. Gage :

When we reason about ideas that are not self-evident and when we use ordinary language (rather than mathematical symbols) to do it, we must think of reasoning as an activity *guided* by a sense of probability but not *governed* by rules of valid inference.

(Gage, 2006, 85 ; c'est l'auteur qui souligne)

Ce n'est donc pas uniquement à force de déductions savantes ni non plus exclusivement par la voie inductive que Lecoq, à l'enseigne d'autres célèbres enquêteurs de la fiction policière, en arrive à résoudre l'énigme, mais par le truchement d'une double opération mentale, à la fois inductive et déductive,¹⁷ à savoir l'enthymème, argument du quotidien (Pelletier, 1996), et de la fiction policière, comme nous avons essayé de démontrer dans cette étude.

ORCID

Daniela Ventura  <https://orcid.org/0000-0002-4645-6885>

NOTES

¹ Voir aussi, en ce sens et dans cette perspective, Th. Sebeok et J. Umiker-Sebeok (1988).

² Selon D. Maingueneau, « [...] une appréhension de la littérature comme discours s'appuie nécessairement sur une conception pragmatique du langage [...] » (Maingueneau, 2010, 32).

³ Suivant G. Molinié, nous entendons la rhétorique, en tant que « art de persuader », comme « un ensemble logico-discursif, ou stratégo-langagier, qui mêle le verbal, le psychique et le logique, le moral ou le sentimental et le social » (Molinié, 1992, 6).

⁴ Compte tenu du fait que Gaboriau a rédigé ses romans au XIX^e siècle, il nous a semblé plus cohérent de suivre les règles de l'ancienne orthographe.

⁵ Comme le souligne à juste titre Eisenzweig, « [...] le crime n'a de sens, dans un roman policier, que s'il est entouré de *mystère*, mystère qui, pour l'enquêteur (et le lecteur qui s'identifie à ce dernier), constitue un problème » (Eisenzweig, 1983, 8; l'italique est de l'auteur).

⁶ Pour un exposé, in extenso, de cette question, nous renvoyons à J. J. Vega y Vega (1994).

⁷ Cf. C. Ginzburg (1989). D'après cet auteur, le paradigme indiciaire, héritage de la tradition sémiotique médicale et de la mantique constitue un modèle des sciences humaines, dont le procédé consiste à inférer à partir des effets. Ce paradigme serait resté « vivant » dans certaines disciplines partant de signes, dont le but est de parvenir, par leur « lecture », à la connaissance de leur cause; tel est le cas, entre autres, des symptômes du médecin, de l'écriture manuscrite, des indices de l'enquêteur et des traces relevées par le chasseur.

⁸ Raisonnement qu'il ne fait pas ou, du moins, qu'il n'exprime pas.

⁹ Comme l'a démontré Vega y Vega (1994, 169–175, 2000, 55–67, 158–168).

¹⁰ Pour cette terminologie (*enthymème expressif, cognitif et émotif*), nous renvoyons au classement établi par Vega y (2015, 29–69).

¹¹ Nous empruntons le schéma en éventail à Vega y Vega (2015, 29–59). Il se lit de gauche à droite. Nous lui empruntons également la terminologie du processus logique (*observation, réflexion, conclusion*). Nous avons adapté le schéma au contenu de notre texte de référence.

¹² Kerbrat-Orecchioni ne fait aucune référence à l'ouvrage de Bataille d'où elle tire la citation.

¹³ Pour ce concept, nous renvoyons à Vega y Vega (2000, 95–127).

¹⁴ Sur les questions rhétoriques et les connaissances tacites voir Baronett (2012) et Ventura et Vega y Vega (2015).

¹⁵ Suivant Grimaldi, « Tous les syllogismes d'Aristote sont des implications du type 'Si α et β , alors γ '... » (Grimaldi, 1955, 126; cité et traduit par Vega y Vega, 1994, 179).

¹⁶ Sur ce point, il ne sera pas inutile de souligner que notre policier ne se révèle pas seulement un bon « lecteur », mais aussi un bon « créateur ». Lecoq ne se limite guère à interpréter les signes (traces et indices, d'une part, et signes linguistiques, de l'autre); il s'érige aussi en demiurge de la fiction romanesque spéculaire. En ce sens, il s'attribue le rôle d'auteur (intra-diégétique) du roman (lire mise en discours) de sa propre découverte, roman s'imbriquant à souhait dans celui de l'enquête qu'est *Le crime d'Orcival*.

¹⁷ Thèse étayée par Vega y Vega (1994).

BIBLIOGRAPHIE

- Adam, J.-M. (1985). *Le texte narratif. Précis d'analyse textuelle*. Nathan, coll. Université.
- Aristote (1967). *Topiques I-IV* (J. Brunschwig, Trad. & noté). Les Belles Lettres, coll. Guillaume Budé.
- Aristote (1991). *Rhétorique* (M. Dufour & A. Wartelle, Trad. & noté), Gallimard, coll. Tel.
- Aristote (1992). *Organon III. Les premiers analytiques* (J. Tricot, Trad. & notes). Vrin.
- Baronett, S. (2012). *Logic* (2e éd). Oxford University Press.
- Barthes, R. (1970). L'ancienne rhétorique. *Communications*, 16, 172-223.
- Boileau-Narcejac (pseud.) (1992). *Le roman policier* (4^e éd.). Presses Universitaires de France, coll. Que sais-je ?
- Bonniot, R. (1985). *Émile Gaboriau ou la naissance du roman policier*. Librairie philosophique Vrin.
- Boyer, A. (1995). Cela va sans le dire. Éloge de l'enthymème. *Hermès, La Revue*, 15, 73-90.
- Doyle, A. C. ([1891] 2001). *The five orange pips*. Dans A. C. Doyle, *The adventures of Sherlock Holmes and The memoirs of Sherlock Holmes*. Penguin.
- Ducrot, O. (1980). *Les échelles argumentatives*. Minuit, coll. Propositions.
- Eco, U., & Sebeok, Th. (Éds.). (1988). *The sign of three. Dupin, Holmes, Peirce*. Indiana University Press.
- Eisenzweig, U. (1983). Présentation du genre. *Littérature : Le roman policier*, 49, 8.
- Fabre, J. (1994). Heuristique et littérarité du roman d'énigme. Dans J. Fabre, *Agatha Christie et le roman policier* (p. 117-120), textes réunis par J.-M. Graitson. Éditions du CEFAL.
- Gaboriau, É. ([1868] 2003). *Monsieur Lecoq*. Librairie des Champs-Élysées, Hachette Livre.
- Gaboriau, É. ([1867] 2005). *Le crime d'Orcival*. Éditions du Masque, coll. Poche.
- Gaboriau, É. ([1866] 2013). *L'affaire Lerouge*. Édition du Masque, coll. Poche.
- Gage, J. T. (2006). *The shape of reason: Argumentative writing in college* (4e éd). Pearson Longman.
- Ginzburg, C. (1989). *Mythes, emblèmes, traces. Morphologie et histoire*. Flammarion.
- Grimaldi, W. A. (1955). *The enthymeme in Aristotle*. Thèse, Princeton University, Princeton, NJ, USA.
- Grize, J.-B. (1981). L'argumentation : Explication ou séduction. Dans J.-B. Grize et al., *L'argumentation* (p. 29-40), ouvrage collectif. Presses Universitaires de Lyon.
- Imbs, P., & Quemada, B. (2004). *Le trésor de la langue française informatisé*. Disponible à <http://atilf.fr>
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1986). *L'implicite*. Armand Colin.
- Lavergne, E. de (2009). *La naissance du roman policier français. Du Second Empire à la Première Guerre mondiale*. Classiques Garnier.
- Le Guern, M. (2000). Préface. Dans J. J. Vega y Vega, *L'enthymème romanesque. Essais de logique fictionnelle* (p. 7-8). Presses Universitaires de Lyon.
- Le Moigne, J.-L. (1991). *La modélisation des systèmes complexes*. Dunot.
- Maingueneau, D. (1986). *Éléments de linguistique pour le texte littéraire*. Bordas.
- Maingueneau, D. (1990). *Pragmatique pour le discours littéraire*. Bordas.
- Maingueneau, D. (2010). *Manuel de linguistique pour le texte littéraire*. Armand Colin.
- Messac, R. ([1929] 2011). *Le « detective novel » et l'influence de la pensée scientifique* (éd. revue et annotée). Encrege.
- Molinié, G. (1992). *Dictionnaire de rhétorique*. Le Livre de Poche, coll. Les Usuels de Poche.
- Pelletier, Y. (1996). L'enthymème, argument du quotidien. *Philosophia Perennis*, 3(2), 147-172.
- Piazza, P. (2011). Introduction. Dans P. Piazza (Éd.), *Aux origines de la police scientifique. Alphonse Bertillon, précurseur de la science du crime* (p. 12-19). Éditions Karthala.
- Sándor, K. (2016). Pratiques sérielles dans le roman judiciaire. Le cas de Gaboriau. *Belpégor. Littérature populaires et culture médiatique*, 14. Disponible à <http://journals.openedition.org/belpégor/696>
- Sebeok, Th. A., & Umiker-Sebeok, J. (1988). You know my method : A juxtaposition of Charles S. Peirce and Sherlock Holmes. Dans U. Eco & Th. Sebeok (Éds.), *The sign of three. Dupin, Holmes, Peirce*. (p. 11-53). Indiana University Press.
- Todorov, T. ([1971] 1978). Typologie du roman policier. Dans T. Todorov, *Poétique de la prose (choix), suivi de Nouvelles recherches sur le récit* (p. 9-19). Seuil, coll. Points.
- Vega y Vega, J. J. (1994). *L'enthymème romanesque. Essais de logique fictionnelle*. Thèse, Université Lumière Lyon-2, Lyon, France.

- Vega y Vega, J. J. (2000). *L'enthymème : Histoire et actualité de l'inférence du discours*. Presses Universitaires de Lyon.
- Vega y Vega, J. J. (2015). Popularizing the enthymeme : Fans for Aristotle. Dans J. J. Vega y Vega (Éd.), *The essential enthymeme. Propositions for educating students in a modern world* (p. 29–59). Peter Lang.
- Vega y Vega, J. J. (2017). L'implicite et l'enthymème dans *Le dormeur du val*. Dans S. Anquetil et al. (Dir.), *Autour des formes implicites* (p. 149–164). Presses Universitaires de Rennes.
- Ventura, D. (2019). *L'enthymème dans « Le nom de la rose » d'Umberto Eco*. L'Harmattan, coll. Sémantique.
- Ventura, D., & Vega y Vega, J. J. (2015). The enthymeme in detective novels. Dans J. J. Vega y Vega (Éd.), *The essential enthymeme. Propositions for educating students in a modern world* (p. 325–367). Peter Lang.
- Vidocq, E. F. ([1828 ?] 2018). *Les mémoires authentiques de Vidocq* (R. Martin, préf. & notes). Éditions Archipoche.
- Voltaire ([1747] 1946). *Zadig ou la destinée*. Droz.

BIOGRAPHIE DE L'AUTEUR

Daniela Ventura (daniela.ventura@ulpgc.es), linguiste et docteur ès Lettres à l'Université Lumière Lyon-2, est MCF-HDR à l'Université de Las Palmas (Espagne). Elle est l'auteur de travaux en littérature, linguistique et traduction. Parmi ses principales publications, on citera, entre autres, les essais monographiques *L'enthymème dans « Le nom de la rose » d'Umberto Eco* (L'Harmattan, 2019) et *Fiction et vérité chez les conteurs de la Renaissance en France, Italie, Espagne* (Presses Universitaires de Lyon, 2002). Dans l'actualité, elle s'intéresse notamment à l'inférence et à sa dimension implicite dans le discours littéraire.

How to cite this article: Ventura, D. (2022). L'inférence dans les romans judiciaires d'Émile Gaboriau. *Orbis Litterarum*, 00, 1–19. <https://doi.org/10.1111/oli.12360>